



**Procès verbal de l'AG du 7 septembre 2019
Collège Lucie & Raymond Aubrac
Année 2019-2020**

Début de l'AG : 10h05
43 présents

Accueil par les membres du bureau du conseil local :

- Hélène Neira présidente ;
- Diane Raye-de Coligny secrétaire ;
- Camille Polack secrétaire adjointe.

Introduction par Mme Mengin, Principale de l'établissement :

- Rentrée excellente.

Pas de poste vacant de professeur.

Un enseignant absent Mme Rodriguez (professeur d'arts plastiques) qui reprend mardi 10 septembre.

18 classes dont le dispositif ULISS et UP2A (10 élèves).

25 à 26 élèves par classe.

Collège complet donc n'a pas pu accepter de demande de dérogation.

- Le brevet : 90 % de réussite au brevet des collèges, soit plus que la moyenne nationale qui est à 86,5% ; Paris est à 90,9%.

90% de mentions pour Aubrac.

- Affectations Affelnet : 79% des élèves de 3ème sont partis en seconde générale ou technique et 19% en seconde professionnelle (une moyenne supérieure à 12 est demandée pour accéder au bac pro boulangerie).

56% des élèves de 3ème ont obtenu leur premier voeu.

Quelques belles affectations : 10 élèves à Turgot ; 10 à Colbert ; 10 à Hélène Boucher ; 4 à Sophie Germain ; 1 à Henri IV (le choix pour ce lycée ayant été évité par les élèves).

- Les règles à Aubrac : une équipe de professeurs dynamiques et impliqués.

Les 6èmes passent en évaluation par compétences, et n'ont plus de note. "Compétences non acquises, en cours d'acquisition, acquises, dépassées". Les classes supérieures restent sur le système de notation.

Par contre ce système d'évaluation va suivre les 6èmes sur les niveaux suivants.

Pour les 6èmes, des évaluations auront lieu la 2ème semaine d'octobre.

Les 6èmes ont piscine toute l'année.

Les 4 classes de 6ème iront au ski à Chatel.

Composition des classes de 6ème :

2 classes bilangues Anglais-Allemand ;

1 classe bilangue Anglais-Mandarin ;

1 classe musique.

- A noter d'ores et déjà, le 24 septembre à 18 heures, un conseil d'administration exceptionnel.

Il portera sur les contrats d'objectifs et présentera les modalités de composition des classes.

Le collège a travaillé sur 3 axes :

- - Compétences évaluations ;
- - Devoirs faits ;
- - Parcours avenir.

- Des travaux ont eu lieu cet été. Une dalle a été percée pour permettre une issue de secours supplémentaire.

Les salles d'arts plastiques ont été refaites.

- Il y a des heures "sans cours" dans l'emploi du temps de toutes les classes mais le rectorat l'impose afin de pouvoir intégrer 4 heures de devoirs faits.

Problème sur une classe qui a 8 heures "vides"... Mme Mengin le note.

- Le stage de 3ème aura lieu du 2 au 6 décembre.

- Les parents soulèvent des problèmes d'insuffisance de toilettes pour les filles. Il n'y en a pas assez. Mme Mengin a pourtant demandé qu'il en soit rajouté. Par exemple celui à côté du bureau du CPE, affiché "toilettes handicapés" a été ouvert à tous. Des toilettes au bout des couloirs de chaque étage sont normalement accessibles. Le souci persiste car les toilettes sont monopolisés par les filles qui s'enferment avec leur téléphone.

Fin de l'intervention de Mme Mengin.

Parole au bureau : Héléna Neira, Diane Raye-de Coligny, Camille Polack :

Le projet d'établissement dont a parlé Mme Mengin n'a pas été communiqué aux parents d'élèves. Les parents vont demander à être associés à l'élaboration de ce projet et de recevoir les documents nécessaires pour le prochain CA.

3 dossiers sont en cours :

1- la sortie de secours

L'établissement n'est pas au norme. Il y a en effet plus de personnes que la norme ne le permet.

Cet établissement est prévu pour accueillir un maximum de 500 personnes tout compris (élèves, enseignants, administratifs). Pour l'année scolaire précédente les 500 personnes étaient largement dépassées. (il y avait déjà 457 élèves).

Il manquait donc une issue de secours.

En avril dernier, une commission de sécurité a constaté l'insuffisance des sorties de secours. Une sommation de déposer un dossier de demande de travaux sous le délai d'un mois a été faite.

2- Le CPE

Le problème d'abus d'autorité a été soulevé. Le CPE a entendu.

Une heure de colle était appliquée au 3ème oubli du carnet de correspondance. Il a été négocié que ce soit au 4ème oubli.

Un problème sur les jeans troués. La tenue correcte spécifiée dans le règlement intérieur ne mentionne rien de spécifique. Mais le CPE juge que les trous au dessus du genou ne peuvent pas être considérés comme tenue correcte. Ceci concerne aussi bien les filles que les garçons.

3- Le poids des cartables :

Le voyage au ski coûtant 24 000 €, il doit y avoir moyen de libérer des crédits pour acheter des manuels en double qui puissent rester sur place au collège. D'autres solutions peuvent être proposées et discutées avec les enseignants.

Une action "Cartables lourds" pourra être mise en place un matin. C'est une action proposée par la FCPE Paris et organisée par le CL : il s'agit d'installer une balance devant l'entrée du collège et de

proposer aux enfants de se peser avec et sans le cartable. Un kakemono est à récupérer à la FCPE Paris, et il faut mobiliser des parents pour venir animer le stand. On fait aussi un communiqué pour la presse.

Une demande d'un deuxième CPE a été faite, elle sera portée au Rectorat par le direction ET les parents.

Le Conseil d'administration : qu'est ce que c'est ?

C'est l'organe de décision et de délibération de l'établissement.

3 groupes :

→ 1/3 des représentants de l'établissement et des collectivités territoriales (la principale, le CPE, des représentants du département et de la région) ;

→ 1/3 des représentants des personnels enseignants et autres (6 professeurs et 2 personnels administratifs) ;

→ 1/3 des représentants des parents et élèves (6 parents et 2 élèves).

Les différentes instances :

- Conseil de discipline et commission éducative
- Commission permanente
- Commission hygiène et sécurité ;
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ;
- Commission d'appel d'offres ;
- Conseil de la vie collégienne.

Il ne peut y avoir moins de 3 CA par an. A Aubrac, il y en a 4-5.

12 parents se répartissent la participation aux différentes instances. 6 titulaires –6 suppléants.

C'est le bureau du conseil local qui établit la liste des 12 parents qui se présenteront aux élections des représentants de parents d'élèves. Les membres du CA seront élus après les élections des 11-12 octobre prochain.

Proposition par Karine Laville de passer à **l'élection du bureau du conseil local**.

Les membres actuels du bureau demandent donc s'il y a proposition d'un autre bureau.

Karine Laville propose, en effet, un nouveau bureau composés des 3 personnes suivantes :

- Karine Laville : présidente ;
- Sandos Habachi : trésorière ;
- Delphine Dampenon : secrétaire.

Le bureau en place ne propose pas de renouveler sa candidature. Ainsi un vote a donc lieu pour l'élection du bureau proposé par Karine Laville.

Nombre de votants : 23

21 voix POUR le nouveau bureau. 2 abstentions.

Le bureau entrant est donc élu à 21 voix.

Une liste des parents volontaires pour être parents délégués de classe et/ou voulant se présenter au conseil d'administration circule.

Fin de l'AG : 12h00